

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 03 juin 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	20 + 7 pouvoirs	27 mai 2025	28 mai 2025

N° délibération	Objet
2025-080	Représentants au syndicat mixte ouvert du nouvel abattoir du Faou

Le 03 juin 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Marie-Noëlle JAFFRE à Alain HAMON, Alexis MANAC'H à Louis-Marie LE GUILLOU, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS à Eric PRIGENT, Eric GONIDEC à Maryvonne LE GUILLOU, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Absents excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : André PAUL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Par délibération du 26 novembre 2024, Monts d'Arrée Communauté a adhéré au syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou.

Les communes avaient trois mois suite à cette décision pour l'approuver ou non. Il n'y a pas eu de délibération défavorable sur cette période, l'adhésion est donc finalisée.

L'article 7 des statuts du syndicat mixte définit les règles et les modalités de fonctionnement du comité syndical.

Il est composé de 13 délégués, et le nombre de délégués représentant de chaque membre est fixé à un titulaire et à un suppléant.

Monts d'Arrée Communauté a donc un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein du syndicat mixte qu'il convient de désigner par délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-8,

Vu les statuts de Monts d'Arrée Communauté,

Il est proposé de désigner les délégués titulaire et suppléant de Monts d'Arrée Communauté qui siégeront au comité syndical.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Désigne M. Georges MORVAN, membre titulaire et M. Bruno TOULLEC, membre suppléant pour représenter Monts d'Arrée Communauté au sein du syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,